

Entreprise

Adresse :

Tél. :

Mail :

Site internet :

logo  
entreprise

# FICHE D'AUTOCONTRÔLE

## CCHAUDIÈRE GAZ - APPAREIL C - CHAUFFAGE UNIQUEMENT

Appareil dans lequel le circuit de combustion est étanche vis-à-vis du local où il est installé

### INFORMATIONS CHANTIER

Client

Réf. devis

Adresse

Date début travaux

Date fin travaux

### INFORMATIONS INTERVENANTS

Intervenant 1

Intervenant 2

Fait à (lieu) :

Le (date) :

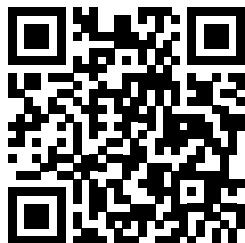
### À SAVOIR

Cette fiche d'autocontrôle est destinée aux entreprises et artisans du bâtiment. Elle traite des points à vérifier par le professionnel lors de la mise en œuvre de l'ouvrage considéré pour en assurer une qualité optimale.

**Les points d'autocontrôle de la présente fiche n'ont pas vocation à être exhaustifs.** Ils relèvent soit de préconisations issues de documents de référence en vigueur, soit de recommandations associées à des bonnes pratiques.

Les points d'autocontrôle faisant l'objet d'une non-conformité mineure ou majeure dans les fiches de contrôles des travaux RGE (dites « grilles d'audit RGE ») sont identifiés par un **RGE**. Néanmoins, la présente fiche n'a pas vocation à se substituer aux « grilles d'audit RGE ».

### L'AUTOCONTRÔLE EN 5 ÉTAPES



# CHECK'RÉN✓

Le suivi de chantier avec Check Réno  
Remplissez et éditez directement vos  
fiches d'autocontrôle et PV de réception  
via l'application web  
<https://www.prorenouvellement.fr/documents/checkreno>

## ETAPE 1 CONCEPTION / DIMENSIONNEMENT

### Installation de la chaudière

1. Existence d'une note de calcul des déperditions ? **RGE**
2. Dimensionnement de la chaudière pour des besoins de Chauffage supposés et des conditions d'utilisations données (nombre de personnes ou taille de logement) ? **RGE**
3. Si chaudière dans une salle de bains : respect des volumes de protection requis dans la NF C 15-100 ?
4. La désignation du système d'amenée d'air et d'évacuation des fumées (EVAPDC) est compatible avec les fumées de l'appareil de combustion ?
5. Respect des dimensions maximales et du nombre d'éléments maximum indiqué sur la notice de la chaudière ou sur la notice technique de l'EVAPDC ? **RGE**
6. Si EVAPDC existant : l'état du conduit est conforme. Dans le cas où celui-ci est réutilisable : attestation d'entretien annuel (<1 an) ?
7. Si mise en oeuvre de la fumisterie : en cas de sortie en façade en copropriété, le client possède l'autorisation de la copropriété ?
8. Mise en oeuvre du ou des réseaux de chauffage : dimensionnement des réseaux, des émetteurs et des composants du réseau hydraulique conformes ? **RGE**

N° **COMMENTAIRES** (mentionner les points concernés)

<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>

## ETAPE 2 PRÉPARATION DE CHANTIER

### Installation de la chaudière

9. Si abandon d'un système de stockage (fioul) : enlèvement ou neutralisation de la cuve.
10. Chaudière installée à l'emplacement prévu en fonction des paramètres d'intégration technique, acoustique et esthétique étudiés lors de la phase de conception ? **RGE**
11. Si réutilisation d'un réseau hydraulique existant et si nécessaire : action curative et préventive (désembouage,etc.) pour le traitement de l'eau de chauffage ?
12. Si mise en oeuvre de la fumisterie : dans le cas où un conduit de fumée existant est réutilisé pour effectuer l'amenée d'air : le diagnostic de l'installation de fumisterie existante a été réalisé et la procédure a été validée ?

### Mise en oeuvre de la partie électrique et gaz

13. Utilisation de matériaux sur la ligne gaz en adéquation avec leur fonction et leur utilisation ? **RGE**
14. Tout organe et accessoire de tuyauterie est marqué du logo ou d'une marque de certification reconnue (NF, ATG...) ?
15. Les organes (robinets,...) sont adaptés à la pression de service ?
16. Mise en place de protections si nécessaire et interdiction de passage de la ligne gaz dans des zones dangereuses ? **RGE**

... suite page suivante

**N°** **COMMENTAIRES** (mentionner les points concernés)**ETAPE 3**  **TRAVAUX**  **Installation de la chaudière**

17. Accès aisé aux différents composants (ou conforme aux préconisations du constructeur) ? **RGE**
18. Evacuation correcte des condensats sous l'appareil et si nécessaire sous le système de fumisterie ? **RGE**
19. En volume habitable, Si le système EVAPDC traverse d'autres pièces que celle où se trouve l'appareil, il est coffré afin d'éviter tout déboitement accidentels ? **RGE**
20. Si configuration concentrée : la paroi extérieure du conduit n'est pas en contact avec des matériaux combustibles ? **RGE**
21. Si configuration séparée ou dissociée : la distance de sécurité est conforme à l'avis technique (avec un minimum de 2 cm) ?
22. Respect des distances minimales concernant le débouché de l'évacuation des fumées ? **RGE**
23. Dans le cas d'une configuration séparée (par exemple C5) : conduit d'amenée d'air et grille non obstrués et non obturables ?
24. Présence des organes nécessaires (compteur en fonctionnement, organe de coupure d'appareil et général adapté [OCA et OCG] accessible et manoeuvrable) ? **RGE**
25. Présence d'un interrupteur différentiel en amont des circuits avec la section adaptée ? **RGE**
26. Tension d'alimentation conforme aux plaques signalétiques des appareils ?
27. Partie sous tension inaccessible et protection contre les contacts directs bien en place ?
28. Présence d'une liaison équipotentielle ? **RGE**
29. Présence d'un groupe de sécurité et absence d'organe de coupure entre le générateur et le groupe de sécurité ? **RGE**
30. Raccordement de la vidange du groupe de sécurité au réseau d'évacuation d'eaux usées conforme ?
31. Existence de la loi d'eau ? **RGE**
32. Poses correctes des sondes de régulation ? (sonde extérieure, sonde de retour ou/et de départ d'eau, sonde d'ambiance - La sonde extérieure de préférence placée au Nord) **RGE**

**Mise en œuvre de la fumisterie**

33. Le système d'amenée d'air et d'évacuation des fumées (EVAPDC) est accessible et entretenable sans déplacer l'appareil ? **RGE**
34. Si conduit 3CEP : mise en œuvre et dimensionnement conforme ? **RGE**

**Mise en œuvre du ou des réseaux de chauffage**

35. Hors volume chauffé, isolant sur canalisation, y compris les raccords ? **RGE**
36. L'installation est protégée par un vase d'expansion ? **RGE**
37. Présence d'un dispositif de protection contre les retours d'eau de type CA ou CB (disconnecteur à zone de pression réduite contrôlable ou non contrôlable) avec un dispositif EA (clapet anti-pollution contrôlable) en complément, au niveau de l'arrivée d'eau de ville vers le réseau de chauffage ? **RGE**

[... suite page suivante](#)

Conforme Non conforme/  
Non vérifiable Sans objet**RGE** Points d'autocontrôle faisant l'objet d'une non-conformité  
dans les grilles d'audit RGE  

**38.** Présence d'équipements hydrauliques favorisant le bon fonctionnement ? (par exemple, pot à boues, filtre à tamis,...) **RGE**

**39.** Installation protégée par un vase ? (manomètre, vanne, purge)

**40.** Installation protégée par une soupape de sécurité ?

**41.** Présence d'une vanne à 3 voies ? (sauf pour régimes d'eau identiques pour l'ensemble des émetteurs) **RGE**

### Mise en oeuvre de la partie électrique et gaz

**42.** Les techniques d'assemblage (soudage, brasage, sertissage,...) sont adaptées vis-à-vis des matériaux utilisés ?

**43.** Si utilisation d'un robinet de commande en tant qu'organe de coupure d'un appareil [OCA] : celui-ci est alimenté par une tuyauterie fixe ?

**44.** Conduite d'alimentation des appareils en : métal, bon état, non contrainte ? **RGE**

**45.** Présence d'une alimentation dédiée, avec coupure d'alimentation de l'installation complète, matérialisée et identifiée ?

**46.** Présence d'une protection contre les surintensités ? **RGE**

**47.** Câble d'alimentation de puissance conforme à la NF C 15-100 (ou aux spécifications du fabricant si plus contraignantes) ?

### Installation de nouveaux émetteurs

**48.** Le circuit électrique est identifié ?

**49.** Présence de robinet thermostatique ? **RGE**

**50.** Présence d'un dispositif de réglage de débit (T de réglage,...) ?

**51.** Présence d'un dispositif de limitation de température indépendant de la régulation de la chaudière ? **RGE**

N°

**COMMENTAIRES** (mentionner les points concernés)

... suite page suivante

## ETAPE 4 MISE AU POINT / MISE EN SERVICE

### Installation de la chaudière

- 52.** Mise en service de l'alimentation en gaz conforme ? **RGE**
- 53.** Réalisation d'un test d'étanchéité du système d'évacuation des produits de combustion avant raccordement d'un nouveau système de combustion (sauf dans le cas des conduits concentriques individuels) ?
- 54.** Mise en eau de l'installation (rinçage, remplissage du circuit, ...) sans fuite caractérisée (goutte, flaque,...) ? **RGE**
- 55.** Mise en route conforme de la chaudière et des équipements hydrauliques associés (circulateur, électrovannes,...) ? **RGE**
- 56.** Mesure du tirage et analyse de combustion ? (température,...) **RGE**
- 57.** Présence d'un siphon en pieds de conduit pour le conduit collectif étanche pression (3Cep) ?
- 58.** Réglages de l'appareil effectués ? **RGE**
- 59.** Vérification des températures de départ et de retour selon émetteurs ?
- 60.** Si plancher chauffant : température de départ < 50°C et Température de surface plancher < 28°C ?
- 61.** Si mise en oeuvre de la fumisterie : présence d'une plaque signalétique de l'EVAPDC avec désignations en adéquation avec l'appareil installé ?
- 62.** Si mise en oeuvre de la fumisterie : si conduit 3CEP, mise en service conforme ?
- 63.** Si mise en oeuvre du ou des réseaux de chauffage : purge, réglage et équilibrage du réseau hydraulique et fonctionnement du dispositif d'expansion conforme ?
- 64.** Si mise en oeuvre du ou des réseaux de chauffage : essais d'étanchéité et de pression des réseaux de chauffage réalisés ?

### N° **COMMENTAIRES** (mentionner les points concernés)

## ETAPE 5 RÉCEPTION

  **65.** Remise des documents suivants :

- la notice de fonctionnement et d'entretien de l'appareil installé en langue française
- un certificat de conformité de l'installation gaz visé par un organisme agréé (COPRAUDIT, DEKRA, QUALIGAZ)
- la facture de la chaudière installée
- les caractéristiques du système d'évacuation des produits de combustion (conduits de fumées) **RGE**

- 66.** Présence en amont des circuits d'un interrupteur différentiel 30mA pour protéger l'installation ?

- 67.** Remise du rapport de mise en service ?

- 68.** Le client doit être informé des précautions d'utilisation de la chaudière (prise en main) ?

- 69.** Le client doit être informé du fonctionnement de l'installation ?

... suite page suivante

Conforme Non conforme/  
Non vérifiable Sans objet**RGE** Points d'autocontrôle faisant l'objet d'une non-conformité  
dans les grilles d'audit RGE  

**70.** Le client doit être informé de la nécessité de réaliser l'entretien et la maintenance de l'installation (explications sur la maintenance de l'appareil et la fréquence des opérations) ?

**71.** Le client doit être informé des mesures prises concernant l'environnement de l'appareil (alimentation en air de combustion) ?

**N°** **COMMENTAIRES** (mentionner les points concernés)

Accéder gratuitement à l'ensemble des ressources et outils PROFEEL sur [www.proreno.fr](http://www.proreno.fr)



LA RESSOURCE PRO DE LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE



6/6